

## Les jeunes NEET: Quelles perspectives d'inclusion socio-économique?



Mouncef Kettani  
Rapporteur du thème



Khalil Bensami  
Président de la  
commission

L'avis du CESE intitulé : «**Les jeunes NEET : quelles perspectives d'inclusion socio-économique**», élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, a mis le focus sur une catégorie spécifique de jeunes, d'un âge compris entre 15 et 24 ans, vivant une situation de vulnérabilité prononcée, en marge du système d'éducation/formation et du marché du travail (NEET). Cet avis a été adopté à la majorité par l'Assemblée Générale du Conseil, tenue le 30 novembre 2023.

Le HCP a estimé, qu'en 2022, **un jeune marocain sur quatre, entre 15 et 24 ans, se trouve dans une situation de NEET, soit 1,5 million d'individus**. Ce chiffre souligne l'insuffisance des stratégies et politiques publiques consacrés à l'intégration socio-économique de cette catégorie particulièrement vulnérable. Cette vulnérabilité est souvent conjuguée à de multiples facteurs intervenant durant les différentes phases de la vie d'un jeune, exacerbant ainsi l'ampleur et la complexité de la problématique des NEET. Il est permis, à cet égard, d'identifier **trois inflexions majeures** :

- **La première survient précocement suite au décrochage scolaire** entre les niveaux du primaire et du secondaire collégial. Ainsi, plus de 331 000 élèves en moyenne quittent, chaque année, les bancs de l'école. Cette rupture est principalement due à l'échec scolaire, à des difficultés d'accès aux établissements scolaires, en particulier dans le milieu rural, ainsi qu'à un déficit important en matière d'offre de formation professionnelle. D'autres barrières socio-économiques en amplifient les impacts (contraintes sociales, culturelles et familiales, mariage précoce des filles, travail des enfants, situation de handicap, etc.).
- **La deuxième intervient lors du passage du système éducatif vers le marché du travail**. Cette expérience est vécue de manière plus que contraignante, voire décourageante par les primo-demandeurs d'emploi qui constituent près de 6 chômeurs sur 10. L'inadéquation de la formation avec les besoins du marché du travail et l'efficacité encore limitée des services d'intermédiation pour l'emploi peuvent expliquer cette situation. D'autres facteurs tels que la discrimination de genre et le poids des tâches domestiques pénalisent particulièrement les femmes qui représentent la plus forte proportion des NEET (72,8%).
- **La troisième a lieu entre deux emplois, suite à une perte d'emploi, ou à un arrêt volontaire pour recherche de meilleures opportunités**. En plus de causes transverses telles que les aléas de la conjoncture et la fragilité du tissu entrepreneurial, la rupture de la carrière professionnelle des jeunes peut être attribuable également à des conditions de travail non-décentes, combinées à des niveaux de rémunération en inadéquation avec leurs profils et leurs compétences.



Télécharger l'avis

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE préconise, en vue de résorber ce phénomène et d'accélérer l'insertion sociale et économique de cette catégorie de jeunes, l'adoption d'une approche intégrée se déclinant sur cinq axes :

- **Le premier axe concerne le renforcement des capacités de repérage et de suivi des jeunes NEET.** Pour ce faire, le CESE recommande notamment, la création d'un système d'information élargi pour le repérage des NEET et le suivi de leurs parcours, qui regroupe des données croisées de sources multiples (RSU, statistiques relevant des secteurs impliqués, etc.).
- **Le deuxième axe prévoit la mise en place d'un écosystème élargi pour accueillir et orienter les jeunes NEET vers des options personnalisées répondant à leurs besoins spécifiques.** Il conviendrait en l'espèce de développer un réseau dense de points d'accueil, d'écoute et d'orientation des NEET. Ce réseau, qui devrait s'étendre à l'ensemble des collectivités locales, serait régi par une charte unifiée qui préciserait les rôles, les activités et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués.
- **Le troisième axe vise l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services et programmes d'insertion des jeunes NEET.** Cela inclut principalement l'amélioration de la qualité et l'efficacité des services publics d'insertion des jeunes dans le marché du travail et la garantie d'un accompagnement personnalisé aux NEET dans le but d'améliorer leur employabilité, via des dispositifs de contractualisation appropriés avec le secteur privé ou le tiers-secteur. L'objectif est de faciliter leur réintégration dans le système éducatif ou de formation, de les assister pour trouver des opportunités de stage ou d'emploi et de les accompagner en pré et post création d'entreprise.

- **Le quatrième axe a trait à la mise en place de mesures préventives pour éviter que de nouvelles catégories de jeunes ne se retrouvent en situation de NEET.** Il est recommandé à cet égard de :

- Garantir l'effectivité de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans, en mettant en place les mesures de rétention et de réinsertion nécessaires, avec une implication poussée des parents et des parties prenantes concernées au niveau local ;
- Généraliser les écoles communautaires en milieu rural, tout en veillant à renforcer leurs équipements et à étendre la couverture des services de transport scolaire ;
- Renforcer l'offre publique de formation professionnelle en milieu rural, en adaptant les spécialisations aux besoins de chaque région et de chaque territoire.

- **Le cinquième a pour objectif la mise en place d'un cadre de gouvernance,** caractérisé par une cohérence et une complémentarité optimale entre les divers programmes, ainsi qu'une coordination continue et efficace entre les différentes parties prenantes concernées.